

**PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR**

COMPTE RENDU DE L'ÉLECTION DU 5 NOVEMBRE 2017

Donc, le 21^e jour du mois de septembre 2017, un Avis public est donné aux électeurs de la susdite municipalité que les postes des membres du conseil municipal (maire et conseillers) sont ouverts aux candidatures.

Toute déclaration de candidature à l'un ou l'autre des postes ouverts devra être produite au bureau de la présidente d'élection du lundi au jeudi, à partir du 22 septembre 2017 jusqu'au 06 octobre 2017, de 8 h à 16h30, et le vendredi 6 octobre, de 9 h à 16h30 sans interruption.

À la fin de cette période pour la déclaration de candidature, c'est-à-dire vendredi 6 octobre 2017 à 16h30, les résultats sont les suivants :

MAIRE(SSE) :

Une déclaration de candidature a été déposée par madame Carmen Massé de Saint-Elzéar-de-Témiscouata pour le poste de mairesse, le 04 octobre à 11 h 28. Cette déclaration est accompagnée de 8 signatures d'appui d'électeurs de la municipalité. Elle a été vérifiée et déclarée **ACCEPTÉE**.

CONSEILLER SIÈGE NO 1 :

Une déclaration de candidature a été déposée par monsieur Guy Thibault de Saint-Elzéar-de-Témiscouata pour le poste de conseiller siège no. 1, le 5 octobre 2017 à 9 h 05. Cette déclaration est accompagnée de 7 signatures d'appui d'électeurs de la municipalité. Elle a été vérifiée et déclarée **ACCEPTÉE**.

CONSEILLER SIÈGE NO. 2 :

Une déclaration de candidature a été déposée par monsieur Keven Ouellet Lévesque de Saint-Elzéar-de-Témiscouata pour le poste de conseiller siège no. 2, le 4 octobre 2017 à 14 h 52. Cette déclaration est accompagnée de 7 signatures d'appui d'électeurs de la municipalité. Elle a été vérifiée et déclarée **ACCEPTÉE**.

CONSEILLER SIÈGE NO. 3 :

Une déclaration de candidature a été déposée par madame Hélène Durette de Saint-Elzéar-de-Témiscouata pour le poste de conseillère siège no. 3, le 2 octobre 2017 à 12 h. Cette déclaration est accompagnée de 9 signatures d'appui d'électeurs de la municipalité. Elle a été vérifiée et déclarée **ACCEPTÉE**.

Une déclaration de candidature a été déposée par monsieur Alain Morin de Saint-Elzéar-de-Témiscouata pour le poste de conseiller siège no. 3, le 06 octobre 2017 à 16h 20. Cette déclaration est accompagnée de 6 signatures d'appui d'électeurs de la municipalité. Elle a été vérifiée et déclarée **ACCEPTÉE**.

CONSEILLER SIÈGE NO. 4 :

Une déclaration de candidature a été déposée par monsieur Yan Marceau de Saint-Elzéar-de-Témiscouata pour le poste de conseiller siège no. 3, le 5 octobre 2017 à 8 h 51. Cette déclaration est accompagnée de 8 signatures d'appui d'électeurs de la municipalité. Elle a été vérifiée et déclarée **ACCEPTÉE**.

CONSEILLER SIÈGE NO. 5 :

Une déclaration de candidature a été déposée par madame Nadia Potvin de Saint-Elzéar-de-Témiscouata pour le poste de conseillère siège no. 5, le 4 octobre 2017 à 13 h 55. Cette déclaration est accompagnée de 7 signatures d'appui d'électeurs de la municipalité. Elle a été vérifiée et déclarée **ACCEPTÉE**.

Une déclaration de candidature a été déposée par monsieur Bertrand Émond de Saint-Elzéar-de-Témiscouata pour le poste de conseiller siège no. 5, le 6 octobre 2017 à 12h 27. Cette déclaration est accompagnée de 10 signatures d'appui d'électeurs de la municipalité. Elle a été vérifiée et déclarée **ACCEPTÉE**.

CONSEILLER SIÈGE NO. 6 :

Une déclaration de candidature a été déposée madame Julie Perron de Saint-Elzéar-de-Témiscouata pour le poste de conseillère siège no. 6, le 2 octobre 2017 à 12 h 00. Cette déclaration est accompagnée

de 11 signatures d'appui d'électeurs de la municipalité. Elle a été vérifiée et déclarée **ACCEPTÉE**.

À l'expiration de l'heure fixée pour déposer des déclarations de candidatures, soit 16 h 30 le 6 octobre 2017, comme il n'y a qu'une seule déclaration de candidature au **poste de maire(sse)**, je déclare **madame Carmen Massé** élue par acclamation **MAIRESSE** de cette municipalité pour un mandat de quatre ans.

Comme il n'y a qu'une seule déclaration de candidature au poste de **conseiller siège no. 1**, je déclare **monsieur Guy Thibault** élu par acclamation **CONSEILLER au siège no. 1** de cette municipalité pour un mandat de quatre ans.

Comme il n'y a qu'une seule déclaration de candidature pour le poste de **conseiller siège no. 2**, je déclare **monsieur Keven Ouellet Lévesque** élu par acclamation **CONSEILLER au siège no. 2** de cette municipalité pour un mandat de quatre ans.

Comme il n'y a qu'une seule déclaration de candidature pour le poste de **conseiller siège no. 4**, je déclare **monsieur Yan Marceau** élu par acclamation **CONSEILLER au siège no. 4** de cette municipalité pour un mandat de quatre ans.

Comme il n'y a qu'une seule déclaration de candidature pour le poste de **conseiller(ère) siège no. 6**, je déclare **madame Julie Perron** élu par acclamation **CONSEILLÈRE au siège no. 6** de cette municipalité pour un mandat de quatre ans.

PAR CONTRE :

À l'expiration de l'heure fixée pour déposer des déclarations de candidatures, soit 16 h 30 le 6 octobre 2017, comme il y a deux déclarations de candidatures de déposées pour le poste de **conseiller(ère) siège no. 3**, dans les personnes de :
Madame Hélène Durette et monsieur Alain Morin.

Comme il y a deux déclarations de candidature de déposées pour le poste de **conseiller siège no. 5**, dans les personnes de :
Madame Nadia Potvin et monsieur Bertrand Émond.

Je déclare qu'il y aura élection par scrutin, dimanche le 5 novembre 2017.

Un bureau de votation sera ouvert à l'église, entre 10 h et 20 h (heure normale de l'Est) pour élire un conseiller (ère) aux sièges no 3 et un conseiller (ère) au siège no 5 de cette municipalité.

Ce scrutin est obligatoirement précédé du vote par anticipation qui aura lieu le dimanche 29 octobre 2017, de 12 h à 20 h (heure normale de l'Est) à l'église pour les personnes qui ont des motifs de croire qu'elles seront absentes de la municipalité ou incapable de voter le jour du scrutin.

DONNÉ À SAINT-ELZÉAR CE : 06 OCTOBRE 2017.

Présidente d'élection

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR

Le 21^e jour du mois de septembre 2017, un Avis Public est donné aux électeurs de la susdite municipalité, que le scrutin est nécessaire pour élire un(e) conseiller(ère) au siège no. 3 et au siège # 5 de la Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata et que ce scrutin sera ouvert en conséquence le 5^{ème} jour de novembre, à la bibliothèque municipale, entre 10 h et 20 h, et que les personnes dûment présentées comme candidat(e) à cette élection et pour lesquelles seulement les votes seront admis sont :

Au siège # 3

Mme Hélène Durette, 241, chemin Principal, Saint-Elzéar-de-Témiscouata
M. Alain Morin, 417, chemin Principal Saint-Elzéar-de-Témiscouata

Au siège # 5

M. Bertrand Émond, 314, chemin Principal, Saint-Elzéar-de-Témiscouata
Mme Nadia Potvin, 537, chemin Thibault, Saint-Elzéar-de-Témiscouata

Et qu'un bureau de vote « PAR ANTICIPATION » sera ouvert le 29^{ième} jour d'octobre 2017, à la bibliothèque municipale de 12 h à 20 h, pour les personnes qui ne pourront exercer leur droit de vote le jour du scrutin.

RÉSULTAT DU SCRUTIN :

Le 5 novembre 2017 eut lieu l'élection par scrutin.

Après la fermeture du bureau de votation à 20 h, la boîte du scrutin y a été ouverte (y inclus la boîte du vote par anticipation qui avait été scellée) pour faire le comptage.

Au siège # 3

La candidate Mme Hélène Durette a recueilli	61 voies
Le candidat M. Alain Morin a recueilli	84 voies
Bulletins de vote qui ont été annulés	<u>0 bulletins</u>
Électeurs qui se sont déplacé	145

Ce qui donne une majorité de 23 voies en faveur de M. Alain Morin.

- Le 5 novembre 2017 je proclamais **M. Alain Morin**, élu **CONSEILLER pour le siège no. 3** du conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata.

Au siège # 5

Le candidat M. Bertrand Émond a recueilli	91 voies
La candidate Mme Nadia Potvin a recueilli	52 voies
Bulletins de vote qui ont été annulés	<u>2 bulletins</u>
Électeurs qui se sont déplacé	145

Ce qui donne une majorité de 39 voies en faveur de M. Bertrand Émond.

- Le 5 novembre 2017 je proclamais **M. Bertrand Émond**, élu **CONSEILLER pour le siège no. 5** du conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata.

DONNÉ À SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA CE : 6 novembre 2017

Présidente d'élection